

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 04 septembre 2023

Le Conseil municipal d'Asnières-sur-Nouère, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, à 19h15, sous la présidence de Madame Chantal DOYEN-MORANGE.

Date de convocation 29.08.2023

Nombre de conseillers : en exercice : 15,
Présent : 11,
Votants : 14.

Présents : Mme Chantal DOYEN-MORANGE, M. Jean-Luc TRESTA, Mme Mylène BOUGNON, M. Thierry BOUILLEAU, M. Bernard BOUCHERE, Mme Chantal BESSON, M. Wilfried BEAUZIL, Mme Audrey MAGREZ RABAU, M. Jean-Paul RABAU, Mme Viviane MALIVERT, Mme Annie VIGREUX.

Absents : Mme Elodie PERONNEAU a donné pouvoir à Mme Chantal BESSON, M. Philippe MARCOMBE a donné pouvoir à M. Jean-Luc TRESTA, M. Christophe BARBARI a donné pouvoir à Mme Annie VIGREUX

Excusé : M. Yann CHOPINET

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul RABAU

Secrétaire auxiliaire : Mme Nathalie CHARLES

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION « CYCLE NAUTILIS »

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une convention d'utilisation des installations du centre Nautilus pour l'année 2023-2024 doit être signée.

Madame le Maire précise que le cycle de piscine est réservé pour la pratique de la natation scolaire. Il est prévu pour les classes de CM1-CM2 à compter du mois de décembre jusqu'au mois de février 2024.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention « Cycle Nautilus » ainsi que tous les documents s'y référant et propose de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention « Cycle Nautilus » ainsi que tous les documents s'y référant.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVICE SOUTIEN A LA GESTION DES R.H « CDGRH + »

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose une nouvelle convention de services facultatifs relatifs à l'accompagnement des collectivités dans la gestion de leurs ressources humaines.

Il entend ainsi pouvoir répondre, au-delà de ses missions obligatoires, à des sollicitations ponctuelles de collectivités confrontées à des difficultés diverses ou souhaitant se faire aider pour la conduite de projets divers dans le domaine de la gestion du personnel :

- Prestation de calcul des droits en matière de reprise de services lors de la nomination d'un agent,
- Secours ponctuel en matière de paye et de remplacement de secrétaire de mairie,
- Tout accompagnement technique : élaboration des LDG, GPEEC, fiche de poste tableau des effectifs,
- Conseil en organisation,
- Évaluation des Risques Psycho-Sociaux,
- Médiation conventionnelle,
- Enquête administrative.

L'adhésion est gratuite, seules les éventuelles prestations sollicitées seront soumises à tarifications telles que détaillées dans ladite convention.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Considérant que notre collectivité pourrait avoir besoin de recourir aux services proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente dans le cadre de la gestion de son personnel et de ses besoins de conseils ou d'accompagnement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer à la convention de service « CDGRH+ » du Centre de Gestion ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de service CDGRH+

OBJET : DM 03 INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDE LIE A L'AMENAGEMENT DU BOURG

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise afin d'intégrer les frais d'étude liés aux travaux de l'aménagement du bourg.

Les frais d'études s'élèvent à 16 098.24 € TTC et afin de l'honorer, il convient de prévoir les crédits modificatifs suivants :

Investissement dépense

Compte 041 article 2031 (frais d'études)	+ 16 098.24 €
Compte 041 article 2138 (autres constructions)	- 16 098.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE les crédits budgétaires** de la décision modificative n°03.

OBJET : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Mme le Maire propose, après concertation avec l'agent Nathalie CHARLES, Adjoint Administratif, de porter la durée de son temps de travail, de 32H à 35H par semaine. Il est donc proposé la suppression d'un poste Adjoint Administratif à 32/35° et la création d'un poste Adjoint Administratif à 35/35° à compter du 1er septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE D'ADOPTER** la proposition de Madame le Maire pour une suppression de poste Adjoint Administratif à 32/35° et la création d'un poste Adjoint Administratif à 35/35° à compter du 1er septembre 2023.

OBJET : ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PRÉEMPTION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une DIA a été déposée en mairie le 18.8.2023 par Maître DAMBIER-COUPILLAUD concernant les parcelles cadastré AC 85-373 situé au bourg au prix de 50 €/m² pour une superficie de 638 m².

Comme évoqué lors du dernier Conseil la commune avait manifesté son intérêt pour l'acquisition de cette parcelle au vu de son emplacement au cœur du bourg. Le Conseil Municipal avait délibéré défavorablement pour cet l'achat sur l'argument d'un prix trop élevé.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'acquérir par voie de préemption le bien cadastré AC 85-873 appartenant à Mme DUBREUIL.

Madame le Maire précise que la vente se fera au prix de 50 €/m², soit 31 900 €. Un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

**12 POUR dont 2 procurations,
2 ABSTENTIONS,**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.
- **DEMANDE** que l'étude géologique soit intégrée à l'acte.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit la création de Zones d'accélération.

Par courrier reçu en mairie le 24 juillet la ministre de la transition énergétique demande aux communes de se prononcer sur les zones d'accélération avant le 31 décembre 2023.

GrandAngoulême propose un accompagnement qui s’inscrit pleinement dans le cadre des travaux en cours que sont le Plan Climat Air Energie et le Schéma Directeur Energie.

La procédure sera la suivante :

- Définition des ZAENR par la commune
- Consultation du public selon des modalités à définir par la commune
- Transmission à GRANDANGOULEME
- Débat au sein de GRANDANGOULEME
- Délibération de la commune
- Transmission au référent préfectoral (au 10/11 puis 31/12)
- Avis du Comité Régional de l’Energie
- Consultation des établissements publics de SCOT et des EPCI

Les documents reçus seront transférés à l’ensemble du Conseil et le sujet sera à nouveau évoqué lors du prochain Conseil.

Pour rappel en 2019 la production d’énergie renouvelable sur GrandAngoulême correspondait à 11 % de la consommation énergétique finale du territoire (contre 25 % pour la Région et 19 % pour la France).

CARTECLIMA

Par courrier reçu en mairie le 21 juillet, GrandAngoulême sollicite les communes dans le cadre de CARTECLIMA, concernant les perspectives d’évolution du nombre d’habitants ainsi que les ambitions en consommation d’espaces naturels agricoles et forestiers, à horizon 10 ans.

Les perspectives d’évolution de la population sont basées sur la trajectoire de 2014/2020 avec une croissance de 0.8 %. Ainsi la population est évaluée à 1 414 habitants à horizon 2033.

Le besoin d’espaces naturels agricoles et forestiers, est établi suivant l’augmentation de la population ainsi que des permis de construire des dernières années. Le besoin est estimé entre 5 et 7 hectares à horizon 2033.

POINT RENTRÉE SCOLAIRE 2023

Madame le Maire donne la parole à Mylène BOUGNON. Celle-ci fait un point sur la rentrée.

- Une nouvelle Directrice est en poste : Isabelle EYDIEUX.
- Il y a 109 enfants avec la répartition suivante :
 - TPS + PS + MS : 28
 - GS + CP = 18
 - CP + CE1 = 18
 - CE2 + CM1 + 23
 - CM1 + CM2 = 22
- Lors de la dernière Commission Vie Scolaire, le règlement intérieur a été légèrement modifié et une fiche de signalement a été créée. Elle permet aux ATSEM de signaler les incidents afin d’assurer un suivi plus précis des parents à contacter.
- La cabane dans la cour de la maternelle a été démontée suite au passage de l’APAVE.
- Une réorganisation du personnel a été faite tenant compte des observations de la médecine du travail pour 2 agents.

POINT « CANTINE A 1 € »

Madame le Maire rappelle que le dispositif de la cantine à 1 € a été mis en place l'année dernière pour une durée de 3 ans.

Il y a 18 élèves (10 familles) bénéficiaires. Ainsi sur l'année 2022-2023, ce sont 2 520 repas qui ont été facturés à 1 €.

La compensation de l'Etat est de 7 560 € à ce jour.

POINT TRAVAUX ET VOIRIE

Madame le Maire donne la parole à Jean-Luc TRESTA il fait un point sur les travaux en cours :

- Les travaux de la traversée de Neuillac se déroulent conformément au calendrier et devraient être terminés d'ici 15 jours. Suite à la demande de riverains, le panneau d'entrée de Neuillac va être déplacé.
- Les travaux liés à la voirie sont en cours et devraient être achevés d'ici la fin de l'année.
- Les travaux du bar restaurant concernant l'évacuation des fumées sont réalisés.
- Côté plaine des sports et loisirs la table de ping-pong est installée. L'espace va s'étoffer avec l'installation en octobre de jeux pour enfants, barrières, bancs, tables pique-nique, poubelles.

ÉTAT D'AVANCEMENT PROJET COUVERTURE PHOTOVOLTAÏQUE TERRAIN DE TENNIS ET PARTIE DU BOULODROME

Madame le Maire donne la parole à Thierry BOUILLEAU qui rappelle qu'entre les mois de mars et juin 2023 des sociétés et les associations ont été consultées afin d'évaluer les besoins, l'enveloppe budgétaire et définir un cahier des charges.

Les premiers éléments recueillis laissent supposer un reste à charge pour la commune d'environ 200 000 € TTC, dans la mesure où le bâtiment serait recouvert de panneaux photovoltaïques.

Une hypothèse d'implantation est présentée.



Planning prévisionnel :

Courant septembre l'appel d'offre sera lancé. Courant octobre - novembre 2023 la commission appel d'offre se réunira pour l'ouverture des plis.

L'instruction du permis de construire et la mise en service devraient s'étaler sur environ 12 mois pour une mise à disposition au 1^{er} semestre 2025.

La recherche de subventions (GrandAngoulême, Fédération du tennis, Europe...) est en cours.

Dans le cadre des consultations sur le projet de couverture du tennis, des sociétés ont évoqué la possibilité de couvrir le parking de la salle socioculturelle avec des ombrières. Le projet devra être étudié en termes de modèle économique, forme juridique et coût pour la commune.

Requalification de l'ancienne salle des fêtes

L'appel d'offre a été lancé le 21/07/2023. La date limite de dépôt est fixé au 19/09/2023. Il y a eu 4 visites de cabinets d'architectes. La Commission d'appel d'offre se réunira prochainement.

Parallèlement la recherche de financements est en cours : Fonds Vert (Etat), Schéma du Bâti (Département), Leader (Europe).

VISITE DU MAINE BRUN PAR LE GROUPE APPART'AGES POUR CRÉATION D'HABITAT PARTAGÉ POUR SENIORS.

Madame le Maire informe qu'une société privée « APPART'âges » a contacté la commune pour un projet d'implantation d'habitats partagés à destination de personnes âgées autonomes. Le site du Maine Brun a été visité dans ce sens.

Un courrier d'intérêt de la commune pour le projet va permettre de déclencher les premières études par le groupe.

RETOUR DE LA COMMISSION CULTURE, SPORTS, ANIMATIONS

La commission s'est réunie le 30 août dernier afin d'organiser le spectacle des SOIRS BLEUS qui aura lieu le samedi 16 septembre à 20 h 30. Il s'agit du groupe CRAZY MOZART. Une buvette est assurée par Le Garobier.

Cette année la commune va participer à l'opération Octobre Rose avec l'éclairage rose de l'église (réalisé par le SDEG), installation de rubans roses (confectionnés par le club couture) sur la place et de fanions sur les façades des commerces.

La journée des aînés est fixée au dimanche 16 décembre.

Le vendredi 22 décembre aura lieu l'animation « Vin chaud autour du sapin ».

La création d'un marché hebdomadaire ou mensuel a été évoqué. Un travail de recherche de commerçants et producteurs a été confié à Chantal BESSON et Audrey RABAUD.

DATES A RETENIR

- Rencontre des associations : mercredi 15 novembre à 19 h
- Prochain Conseil : lundi 9 octobre

Avant de clôturer la séance Madame le Maire demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21 h 00.